(11) EP 2 375 006 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

12.10.2011 Bulletin 2011/41

(51) Int Cl.:

F01D 25/24 (2006.01)

F04D 29/40 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 11160236.3

(22) Date de dépôt: 29.03.2011

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

(30) Priorité: 30.03.2010 FR 1052337

(71) Demandeur: SNECMA 75015 Paris (FR)

(72) Inventeurs:

 Langlois, Vincent 27400 La Haye-Malherbe (FR) Fabbri, Laurent
 78250 Meulan (FR)

 Kohler, Julien 77000 Melun (FR)

 Danguy, François 27510 Tourny (FR)

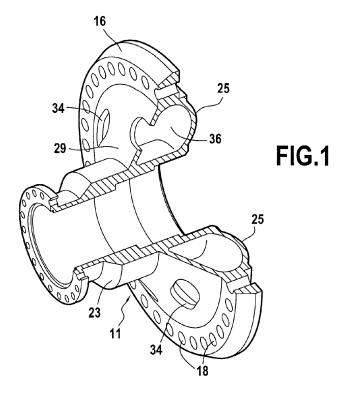
(74) Mandataire: Barbin le Bourhis, Joël et al Cabinet Beau de Loménie 158, rue de l'Université

75340 Paris Cedex 07 (FR)

(54) Carter de turbopompe rigidifié

(57) Perfectionnement à un carter de turbopompe permettant de réduire les déformations et sollicitations mécaniques s'exerçant sur celui-ci. Le carter à paroi globalement annulaire (11) comporte une partie de plus

grand diamètre comprenant une bride de fixation (16) et la portion (25) de la paroi d'étendant entre la bride (16) et la partie de plus petit diamètre (23) a une forme incurvée annulairement avec sa convexité orientée vers l'intérieur.



EP 2 375 006 A1

20

25

30

40

Description

[0001] L'invention se rapporte à un carter de turbomachine à l'intérieur duquel des hautes pressions de fluide sont mises en jeu, comme par exemple un carter de pompe centrifuge ou de turbine. L'invention permet à la fois de réduire les déformations et sollicitations mécaniques sur le carter et d'améliorer l'étanchéité, en utilisation.

1

[0002] On connaît un carter du type que l'invention vise à perfectionner, qui comporte un corps à symétrie axiale dans lequel est définie une cavité abritant, notamment, l'étage centrifuge du rotor. Le corps du carter comporte deux parties annulaires de diamètres différents. La partie de plus petit diamètre est prévue pour abriter une partie du rotor. La partie de plus grand diamètre abrite une roue centrifuge et est pourvue d'une bride de fixation annulaire, extérieure, destinée à être boulonnée à un autre carter complémentaire. Pour rigidifier ce carter, il est classique de prévoir extérieurement des nervures axiales (c'est-àdire des raidisseurs s'étendant parallèlement à l'axe) régulièrement réparties circonférentiellement, qui s'étendent entre la bride et la portion de plus faible diamètre. Ces nervures axiales, venues de moulage, peuvent avoir une certaine hauteur dans le sens radial, ce qui confère au corps de carter une certaine rigidité.

[0003] La bride permet le centrage des deux carters et l'insertion entre eux d'un joint, assure l'étanchéité. Les nervures axiales permettent de limiter les déformations du carter pour une épaisseur de paroi donnée.

[0004] Néanmoins, la bride subit les déformations du carter. Sous les effets de la pression, le gonflement du carter a tendance à faire pivoter la bride par rapport à son plan de joint. Ceci peut entraîner une ouverture par "bâillement" pouvant entraîner une fuite, une perte de centrage, voire une rupture de la boulonnerie. En outre, la présence des nervures impose des techniques de fabrication coûteuses et complexes, comme la fonderie ou la métallurgie des poudres. Les niveaux de contrainte restent élevés dans la paroi du carter mais aussi dans les nervures. Ces sollicitations nécessitent souvent le choix de matériaux très résistants, donc coûteux et diminuent la fiabilité et la robustesse de l'ensemble.

[0005] L'invention permet de surmonter ces difficultés grâce à une structure tendant à répartir les déformations à la fois axialement et radialement d'une façon telle que le pivotement de la bride n'est plus à craindre.

[0006] Plus particulièrement, l'invention concerne un carter de turbomachine à paroi globalement annulaire, comprenant deux parties de diamètres différents, la partie de plus grand diamètre étant munie d'une bride de fixation, caractérisé en ce qu'une portion de ladite paroi s'étendant entre ladite bride et la partie de plus petit diamètre a une forme incurvée annulairement avec sa convexité orientée vers l'intérieur dudit carter.

[0007] Selon une autre caractéristique avantageuse, le carter comporte en outre un voile annulaire extérieur venant en quelque sorte doubler la portion de forme incurvée de la paroi. Le voile s'étend à distance de cette

portion de paroi entre la bride et ladite partie de plus petit

[0008] De cette façon, la combinaison de déplacements axiaux et radiaux limite le pivotement de la bride. Celui-ci est encore limité par la présence du voile. Les déformations du carter, plus faibles, sont mieux réparties, radialement et axialement. Par conséquent, on obtient une diminution notable des contraintes et le carter devient plus fiable et plus robuste, toutes choses égales par ailleurs.

[0009] En outre, le carter défini ci-dessus peut éventuellement être obtenu par un assemblage soudé ou tout autre principe d'assemblage excluant notamment le moulage ou la métallurgie des poudres, ce qui permet de simplifier et réduire le coût de la fabrication.

[0010] Bien entendu, le concept qui vient d'être défini ci-dessus s'applique à tout type de carter à l'intérieur duquel règne une pression élevée en fonctionnement, notamment une turbopompe ou une turbine.

[0011] L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaitront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre d'un carter conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 est une vue générale en perspective avec arrachement du carter conforme à l'invention; et
- la figure 2 est une demi-coupe partielle passant par l'axe de rotation du rotor et illustrant le même carter et d'autres éléments d'une turbopompe.

[0012] En se reportant aux dessins, on a représenté un carter 11 de turbomachine 12 à paroi globalement annulaire comprenant deux parties coaxiales, d'axe X, de diamètres différents. Selon l'exemple, cette turbomachine est une turbopompe comprenant, outre le carter 11, un rotor 13 et un carter complémentaire 14. La partie de plus grand diamètre du carter 11 comporte une bride de fixation 16 comportant une pluralité de trous 18 régulièrement répartis circonférentiellement. Cette bride 16 est fixée à une autre bride 19 du carter complémentaire 14 qui définit avec le carter 11 une cavité 21 à l'intérieur de laquelle se trouvent installés les éléments tournants, en l'occurrence ici le rotor 13 d'une pompe centrifuge. La partie de plus petit diamètre 23 a une forme globalement tubulaire et abrite une partie du rotor.

[0013] Selon une caractéristique importante de l'invention, une portion de paroi 25 s'étendant entre la bride 16 et la partie de plus petit diamètre 23 a une forme incurvée annulairement. La convexité de cette portion de paroi 25 est orientée vers l'intérieur du carter, comme représenté.

[0014] Cette caractéristique permet une répartition avantageuse des efforts de poussée générés par la pression régnant à l'intérieur de la chambre et illustrés par les flèches F. Ces efforts de poussée ne sont plus uniquement orientés parallèlement à l'axe de rotation mais se répartissent en efforts axiaux et en efforts sensiblement radiaux illustrés par les flèches F1. Cette nouvelle répartition des efforts se traduit par un redressement de la bride 16 et un moindre pivotement de celle-ci autour de son bord extérieur.

[0015] De plus, selon une autre caractéristique avantageuse, le carter est pourvu d'un voile annulaire 29 extérieur, sensiblement tronconique, s'étendant en parallèle et à distance de ladite portion de la paroi 25 incurvée annulairement. Plus particulièrement, ce voile tronconique 29 s'étend entre la bride 16 et ladite partie de plus petit diamètre 23 du carter. Le voile se rattache à cette partie de plus petit diamètre à une certaine distance \underline{d} de la portion de paroi incurvée 25.

[0016] La présence du voile 29 limite encore le pivotement de la bride sous l'effet de la pression interne qui règne dans le carter.

[0017] Le voile 29 comporte au moins une ouverture et de préférence, comme représenté, plusieurs ouvertures 34 régulièrement réparties circonférentiellement. Ces ouvertures permettent d'éviter le confinement de la cavité 36 créée entre la paroi incurvée et le voile, d'accéder éventuellement à une instrumentation et de permettre l'accès pour des contrôles, notamment de vieillissement.

Revendications

- 1. Carter à paroi globalement annulaire constituant une partie de boîtier de turbopompe et comprenant deux parties de diamètres différents, la partie de plus grand diamètre étant munie d'une bride de fixation (16), caractérisé en ce qu'une portion (25) de ladite paroi s'étendant entre ladite bride (16) et la partie de plus petit diamètre (23) a une forme incurvée annulairement avec sa convexité orientée vers l'intérieur dudit carter.
- 2. Carter selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un voile annulaire (29) extérieur s'étendant en parallèle et à distance de ladite portion (25) de ladite paroi entre ladite bride (16) et ladite partie de plus petit diamètre (23).
- Carter selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit voile (29) comporte au moins une ouverture (34).
- 4. Carter selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit voile comporte plusieurs ouvertures (34) régulièrement réparties circonférentiellement.

5

10

15

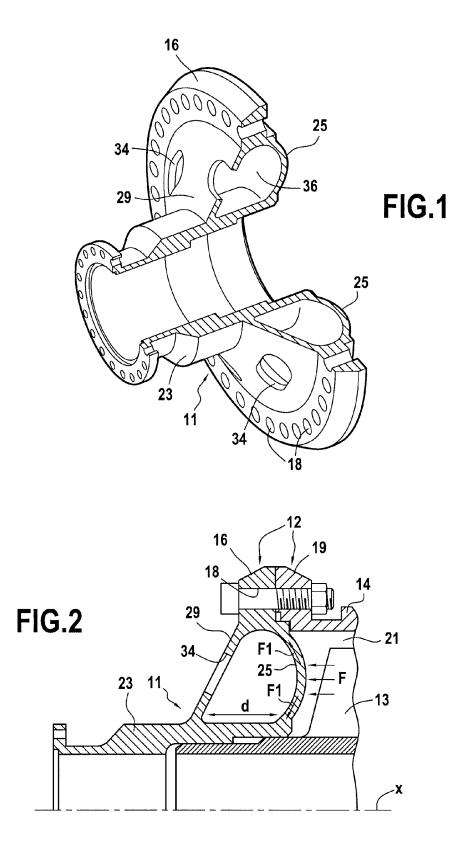
20

25

45

50

55





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 11 16 0236

* EP 0 406 868 A2 (EB		1,2	INV.
		1	F01D25/24 F04D29/40
9 janvier 1991 (199 * figures 1,3 *		1,2	
	ROP PROPULSION [FR]) 6-03)	1-4	
1 janvier 2010 (201	0-01-01)	1-4	
		1	DOMAINED TEQUNIQUE
		1,2	F01D F04D
EBARA CORP [JP])		1,2	F02C
		1,2	
		1,2	
	-/		
sent rapport a été établi pour tou	tes les revendications		
eu de la recherche Munich	Date d'achèvement de la recherche 27 avril 2011	Koc	Examinateur ch, Rafael
I TEGORIE DES DOCUMENTS CITES ulièrement pertinent à lui seul ulièrement pertinent en combinaison document de la même catégorie	T : théorie ou princ E : document de bi date de dépôt o avec un D : cité dans la der L : cité pour d'autre	ipe à la base de l'ir revet antérieur, ma u après cette date nande es raisons	nvention is publié à la
1) 7 1 1 2 1 2 1 2 1 2 3 1 3 3 3 3 3 3 3 3	3 juin 1994 (1994-0) * figure 6 * FR 2 933 150 A1 (SN 1 janvier 2010 (201) * page 6; figure 2 * US 5 184 945 A (CHI 9 février 1993 (199) * figures 1,7 * GB 897 907 A (SULZE 30 mai 1962 (1962-0) * figure 1 * EP 0 413 176 A2 (CA EBARA CORP [JP]) 20 février 1991 (190) * figures 1-5 * US 4 786 238 A (GLA 22 novembre 1988 (190) * figures 7-9 * US 4 775 295 A (STA 4 octobre 1988 (190) * figures 1-6 * US 4 775 295 A (STA 4 octobre 1988 (190) * figures 1-6 * Gentrapport a été établi pour tour su de la recherche Munich FEGORIE DES DOCUMENTS CITES cullièrement pertinent à lui seul utilèrement à lui seul utilèrement à lu	Is juin 1994 (1994-06-03) * figure 6 * FR 2 933 150 A1 (SNECMA [FR]) 1 janvier 2010 (2010-01-01) * page 6; figure 2 * US 5 184 945 A (CHI-WEI SHI [TW]) 9 février 1993 (1993-02-09) * figures 1,7 * GB 897 907 A (SULZER AG) 30 mai 1962 (1962-05-30) * figure 1 * EP 0 413 176 A2 (CARRETTA TIZIANO [IT] EBARA CORP [JP]) 20 février 1991 (1991-02-20) * figures 1-5 * US 4 786 238 A (GLASER JERRY [US] ET AL) 22 novembre 1988 (1988-11-22) * figures 7-9 * US 4 775 295 A (STARKE JOERG [DE] ET AL) 4 octobre 1988 (1988-10-04) * figures 1-6 * US 4 775 295 A (STARKE JOERG [DE] ET AL) 4 octobre 1988 (1988-10-04) * figures 1-6 * US 4 775 295 A (STARKE JOERG [DE] ET AL) Gent rapport a été établi pour toutes les revendications Es de la recherche Munich EGGRIE DES DOCUMENTS CITES Ulièrement pertinent à lui seul ulièrement de la même catégorie E-plan technologique au l'inchement de la même catégorie	# figure 6 * FR 2 933 150 A1 (SNECMA [FR]) 1 janvier 2010 (2010-01-01) * page 6; figure 2 * US 5 184 945 A (CHI-WEI SHI [TW]) 9 février 1993 (1993-02-09) * figures 1,7 * GB 897 907 A (SULZER AG) 30 mai 1962 (1962-05-30) * figure 1 * EP 0 413 176 A2 (CARRETTA TIZIANO [IT] 20 février 1991 (1991-02-20) * figures 1-5 * US 4 786 238 A (GLASER JERRY [US] ET AL) 22 novembre 1988 (1988-11-22) * figures 7-9 * US 4 775 295 A (STARKE JOERG [DE] ET AL) 4 octobre 1988 (1988-10-04) * figures 1-6 * US 4 775 295 DOCUMENTS CITES Usièrement pertinent a lui seul ullèrement pertinent a lui seul lui lièrement pertinent a lui seul lui le pertinent a lui seul lui lui pertinent a lui seul lui lièrement pertinent a lui seul lui lui pertinent a lui seul lui pertinen



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 16 0236

Catégorie	Citation du document avec des parties pertir		de besoin,		endication cernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 0 379 196 A2 (EB 25 juillet 1990 (19 * figures 1a,1b,6 *	SARA CORP [-	JP])	1,	2	
A	WO 2009/065881 A1 ([DE]; INPROSIM GMBH [DE]; SCHI) 28 mai * alinéa [0039]; fi	[DE]; TSC 2009 (2009	HECH THOMA -05-28)	s 1,	2	
A	US 4 720 242 A (LOV 19 janvier 1988 (19 * figure 1 *	/ISETTO PRII /88-01-19)	MO [IT])	1,	2	
						DOMAINES TECHNIQUES
						RECHERCHES (IPC)
Le pre	ésent rapport a été établi pour tou	utes les revendica	tions			
I	Lieu de la recherche		ement de la recherche			Examinateur
	Munich	27 (avril 2011		Кос	h, Rafael
X : parti Y : parti autre A : arriè	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE iculièrement pertinent à lui seul coulièrement pertinent en combinaisor e document de la même catégorie re-plan technologique ligation non-écrite ument intercalaire			de brevet an oot ou après demande autres raiso	térieur, mai cette date ns	

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 11 16 0236

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de Les dieselles aimères inneces de la commerce de la

27-04-2011

	ument brevet cité port de recherche		Date de publication		Membre(s) de la amille de brevet(Date de publication
EP (0442070	A1	21-08-1991	AT DE DE DK ES IT	121167 69018608 69018608 0442070 2070984 1239829	D1 T2 T3 T3	15-04-199 18-05-199 12-10-199 03-07-199 16-06-199 15-11-199
EP (0406868	A2	09-01-1991	AT DE DE DE DK ES IT JP JP US	137566 4021368 9010192 69026758 69026758 0406868 2088924 220470 1240968 2809487 3130600 5184937	A1 U1 D1 T2 T3 T3 Z2 B B2 A	15-05-199 24-01-199 06-12-199 05-06-199 05-12-199 28-05-199 01-10-199 22-09-199 27-12-199 08-10-199 04-06-199 09-02-199
FR 2	2698661	A1	03-06-1994	IT US	1261348 5403165		14-05-199 04-04-199
FR 2	2933150	A1	01-01-2010	AUCUN			
US !	5184945	Α	09-02-1993	GB	2262773	Α	30-06-199
GB 8	897907	A	30-05-1962	CH ES FR	368448 255855 1248838	A1	31-03-196 01-07-196 23-12-196
EP (0413176	A2	20-02-1991	AT DE DE DK ES IT US	134745 69025514 69025514 0413176 2083986 1234504 5069599	D1 T2 T3 T3 B	15-03-199 04-04-199 31-10-199 18-03-199 01-05-199 18-05-199 03-12-199
US 4	4786238	A	22-11-1988	AUCUN			
US 4	4775295	Α	04-10-1988	AUCUN			
EP (0379196	A2	25-07-1990	AT DE DE	96207 4001383 9000534	A1	15-11-199 26-07-199 17-05-199

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 11 16 0236

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-04-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication	
EP 0379196	A2		DE DE DK ES HK IT IT	69003955 D1 69003955 T2 0379196 T3 2047161 T3 180996 A 9052828 U1 1242308 B 5040947 A	25-11-19 17-02-19 07-02-19 16-02-19 04-10-19 20-07-19 04-03-19 20-08-19	
WO 2009065881	A1	28-05-2009	CN EP	101965460 A 2212561 A1	02-02-20 04-08-20	
US 4720242	Α	19-01-1988	AU AU EP JP PT ZA	594230 B2 1283388 A 0284246 A1 63277900 A 86969 A 8801750 A	01-03-19 22-09-19 28-09-19 15-11-19 30-03-19	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82